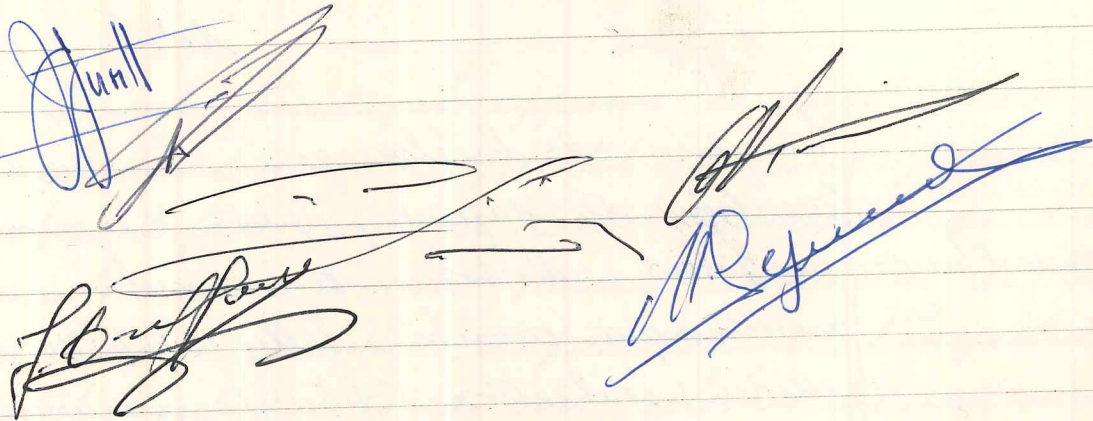


publie sur la route de Chevannes, les habitants de cette partie de la Commune se plaignant. Le Conseil Municipal décide de placer une lampe sur la propriété qui se trouve devant la propriété Berron.

Monsieur Cumant demande que le même service soit rendu aux habitants de la Route 191. Cette extension s'avérant à première vue, plus coûteuse, le Maire demandera un devis pour placer une lampe devant la propriété Berron. La séance est ensuite levée à 20 heures 15.



Séance du Conseil Municipal du neuf décembre mil neuf cent soixante-et-un.

Le neuf décembre mil neuf cent soixante-et-un à dix huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de son Maire.

Présents : M. M. Judith Maire, Devez, adjoint, Gérost, Baulieu, Brolette, Legrand, Cumant, Coruffant, Larant, Robert, Logillon, Tice, Rabier formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Maitre Gilles

Absent : M. Bourcier

Secrétaire : M. Cumant

Le Président ouvre la séance et donne communication, sur la demande de Monsieur Robert du prix de revient de l'enlèvement des ordures ménagères et de l'entretien de l'éclairage public. Le service de la collecte et d'évacuation des ordures coûte annuellement, suivant détail aux chapitres suivants.

Dépenses 1960.	Main d'œuvre : 3 hommes employés 5 jours 1/2 par mois - pour une année 198 jours à 51,72 NF prix de journée à 3 hommes		10 834,56 NF
	Soit sociales 40%		4 333,52
	Primes de salaires $10.07 \times 3 \times 8 \times 198$		332,54
	Essence		624,20
	Entretien du camion		158,54
	Amortissement du camion $\frac{1.321.716}{5}$		2643,43
	Location de charge Désir		435,00
	Vêtements de travail		176,36
	Total		19.541,55

Provisions pour l'exercice 1961-1962	Entretien de l'éclairage		
	Vacations des sapeurs-pompiers 76,10 mensuels sur 7 mois - d'octobre à avril inclus		584,80
	amortissement camion échelle 3962:10		396,20
	essence : évaluation 5 litres par semaine - 30 semaines =		150,00
soit un total			1081,00

Le Maire informe que la Commission des Finances s'est réunie le 7 décembre pour étudier le projet de budget additionnel, après les résultats du compte administratif de l'année 1960. Il donne lecture des chiffres qui donnent un disponible pour la section ordinaire de 79.473,55 et pour la section extraordinaire de 31.088,19. Partant de ce disponible auquel s'ajoutent les recettes supplémentaires, l'inclusion de l'emprunt de 70.000 NF, et les recettes provenant du lotissement "Ormetou" le montant des recettes du budget additionnel 1961 est de 86.898,00

28.8.339,92

Les provisions de dépenses sont les suivantes :

Acquisition immeuble Gambelle (actuelle gendarmerie + frais)	48.000,00
Acquisition terrain pour construction de la gendarmerie, plus frais	22.000,00
Acquisition terrain Désir pour Cimetière et parc des sports avec indemnité d'éviction et frais	21.000,00

Provision pour construction vestiaire-douches :	55.000,00
Achat camion-échelle pour sapeurs-pompiers	2.284,00
Revenus pour lotissement Ormeteau	48.289,14
Provision pour plantation d'arbres, fin d'aménagement, bâtiment Ormeteau et honoraires de notaire	8.609,26
Aménagement école maternelle rue des Châtrées	10.000,00
Refection de la rue des Châtrées	22.800,00
Repartements de crédits au Primitif 1961 et subventions complémentaires	<u>20.557,52</u>
Total des dépenses	288.339,92

Le Conseil Municipal approuve le projet et vote le budget additionnel 1961 tel qu'il est présenté ci-dessus.

Vu et approuvé (C.F.)
Corbeil-Essonnes le
3 novembre 1962

Le Maire fait part au Conseil Municipal du désir formulé par Monsieur Borvin Conducteur de Travaux des Ponts et Chaussées, et par Monsieur l'Inspecteur des Contributions Directes de voir relevées les indemnités que la Commune leur accorde. Après diverses observations le Conseil Municipal décide de porter l'indemnité versée à Monsieur Borvin à 150,00 NF; l'indemnité versée à Monsieur l'Inspecteur des Contributions Directes à 300 NF

Vu et approuvé
Versailles le 15-X-62
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Vu Corbeil-Essonnes le 2 décembre 1962
Le Sous-Préfet signé illisible.

Le Conseil Municipal décide ensuite d'accorder une subvention de 50 NF à l'Œuvre des Pupilles de l'École Publique de Seine-et-Oise et d'adhérer comme membre fondateur au Centre de Transfusion Sanguine de Corbeil-Essonnes pour la somme de 50 NF.

Vu Corbeil-Essonnes, le
21 DEC 1961 - Le Sous-Préfet
signé illisible

Le Maire demande au Conseil Municipal la révision de certaines taxes municipales. Après une âpre discussion sur le principe de l'augmentation de la taxe sur les chiens, le Conseil Municipal dans sa majorité vote les taux suivants:

Vu Corbeil-Essonnes
le 22 janvier 1962
Le Sous-Préfet

Taxe sur les chiens d'agrément 3 NF au lieu de 1,50
Taxe sur les chiens de garde 0,50 NF au lieu de 0,80
Taxe sur le revenu net des propriétés bâties à 2,50 au lieu de 2%.

Vu Corbeil-Essonnes
le 22 janvier 1962
Le Sous-Préfet

Taxe sur le revenu net des propriétés non-bâties 2,50 au lieu de 1,95%
Taxe sur les loyers valeurs locatives des locaux professionnels - 30% au lieu de 20%

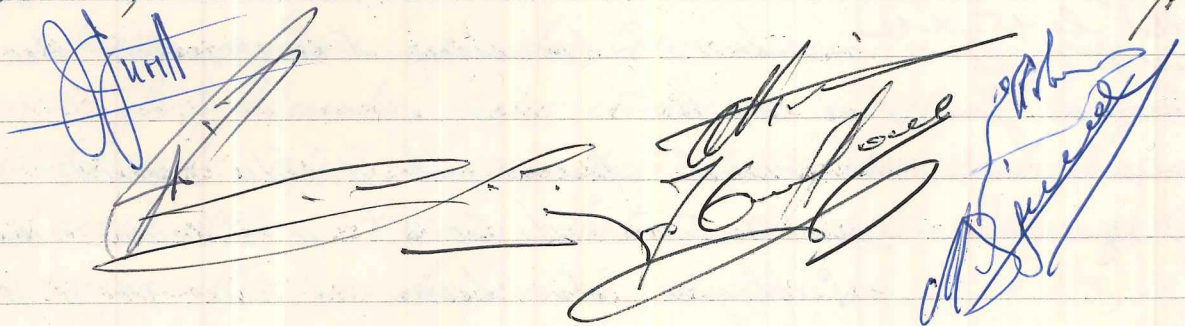
Vu Corbeil-Essonnes
le 22 janvier 1962
Le Sous-Préfet

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la

suite de la question posée à Monsieur le Préfet
à la séance de travail à la Préfecture du 6 décembre,
Monsieur Bernos, Chef de la Protection Civile, lui a
répondu que la demande de subvention qui est
attachée au projet de pose de 4 poteaux d'incendie,
ne peut, faute de crédits recevoir de subvention pour le
moment.

En conséquence, il demande au Conseil Municipal
s'il ne serait pas opportun, étant donné l'urgence
d'exécution du projet de finances entièrement l'opé-
ration et de la réaliser dans le plus court délai
Le Conseil Municipal accepte et charge son Maire
de prendre contact avec la St^e Lyonnaise des Eaux
pour qu'elle fasse la pose des 4 poteaux dans le
meilleur délai.

Le Maire fait un exposé sur le développement
des projets en cours: Ecole Maternelle - Garage
Compies et vestiaire - douches - et après une obser-
vation de Monsieur Truffaut relative à un
allumage prématuré de l'éclairage public, certains
jours, la séance est levée à 20 heures 45'.



Séance du Conseil Municipal
du quatorze février mil neuf cent soixante
deux.

Le quatorze février mil neuf cent soixante-deux
à vingt heures trente, le Conseil Municipal
régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire
étaient présents: M. M. Judith, Demoux, Gérost, violette
Segrand, Cusant, Truffaut, Farant, Robert, Bourcier, Ricci,
Rabier.

Absent excusé: M. Bourcier

Absents: M. M. Gilles et Luyillon

Secrétaire: M. Farant

Le Président ouvre la séance et informe l'Assemblée